



Monsieur Grégory DOUCET, Maire  
Direction de l'écologie urbaine  
60 rue de Seze  
69006 Lyon

Paris, le 10/08/2023

**Objet : Remise Dossier Information Mairie**

**Réf(s) : 69384\_017\_01**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé 2 RUE ANDRE BONIN, 69004 LYON.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Luka GISBERT

*Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales*



*free*

# DOSSIER D'INFORMATION

---

## MAIRIE

---



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR** : Free Mobile  
**CODE SITE** : 69384\_017\_01  
**ADRESSE DU SITE** : 2 RUE ANDRE BONIN  
**COMMUNE** : 69004 LYON  
**DATE** : 10/08/2023



## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	LYON
<b>NOM DU SITE :</b>	LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN
<b>CODE SITE :</b>	69384_017_01
<b>ADRESSE :</b>	2 RUE ANDRE BONIN - 69004 LYON
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône autostable
<b>PROJET DE :</b>	Nouvelle antenne relais
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 792721, Y = 2089141 Longitude : 4.8147385, Latitude : 45.7752445

## | CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Luka GISBERT Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	lgisbert@free-mobile.fr
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	5
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Déclaration ANFR .....	14
9. Plans du projet .....	15
10. Les établissements particuliers à proximité du site .....	28
11. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	30
12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	30
13. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	32
14. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	33

## **1. Synthèse et motivation du projet**

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.**

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches** ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

**Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

**Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire** qui a frappé tous les territoires **et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.**

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et **afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile** dans l'ensemble des territoires. Et ce, **dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.**

**L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés** mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment **une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.**

**A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.**

**L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite** pour couvrir leurs besoins en termes de débit **par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.**

En effet, **la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.**

**Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement** des équipements sur chaque site

En effet, **ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux,** exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de

travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation de fréquences complémentaires dans les bandes 3500MHz par la mise en service de trois nouvelles antennes situées : 2 rue André Bonin à Lyon pour apporter la nouvelle technologie 5G, dans votre commune.

### **Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 3</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>		Panneaux	
<b>Technologies</b>		3G / 4G / 5G	
<b>Azimuts (S1/S2/S3)</b>		100° 200° 320°	

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
100°	4G 700 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	31	28.85	-2°
	5G 700 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	31	28.85	-2°
	3G 900 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	29	26.85	-2°
	4G 1800 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	3G 2100 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	30	27.85	-2°
	4G 2100 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	4G 2600 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	5G 3500 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	47.6	45.4	-2° <sup>(4)</sup>
200°	4G 700 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	31	28.85	-2°
	5G 700 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	31	28.85	-2°
	3G 900 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	29	26.85	-2°
	4G 1800 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	3G 2100 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	30	27.85	-2°
	4G 2100 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	2°
	4G 2600 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	5G 3500 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	47.6	45.4	-2° <sup>(4)</sup>
320°	4G 700 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	31	28.85	-2°
	5G 700 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	31	28.85	-2°
	3G 900 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	29	26.85	-2°
	4G 1800 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	3G 2100 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	30	27.85	-2°
	4G 2100 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	4G 2600 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	33	30.85	-2°
	5G 3500 MHz	19m	211m	16,1m	208,15m	17,1m	209,15m	47.6	45.4	-2° <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

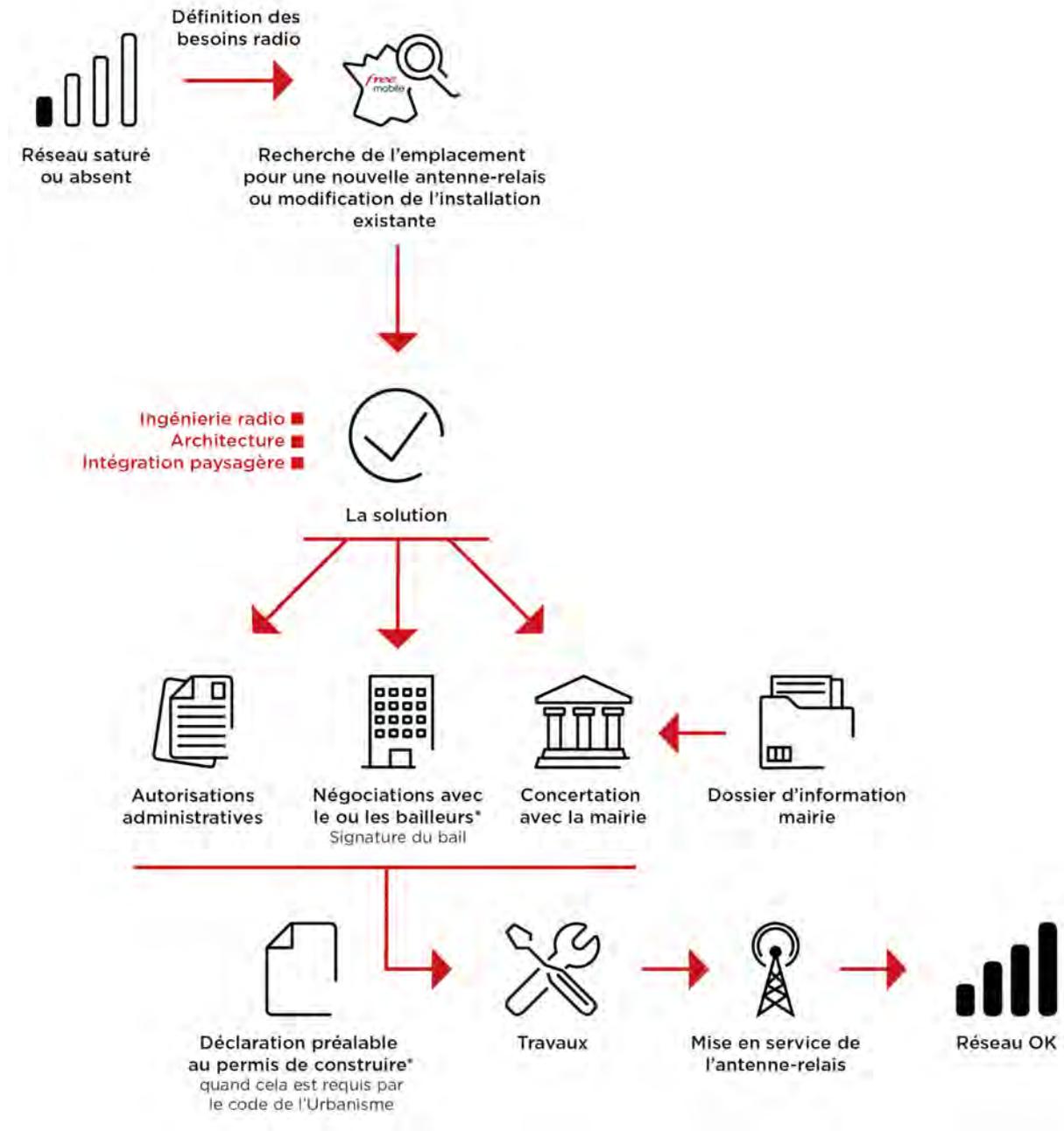
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

### Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Août 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Septembre 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Octobre 2023
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2023

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

## **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

### **Adresse**

2 RUE ANDRE BONIN  
69004 LYON

### **Coordonnées**

#### **Lambert II étendu**

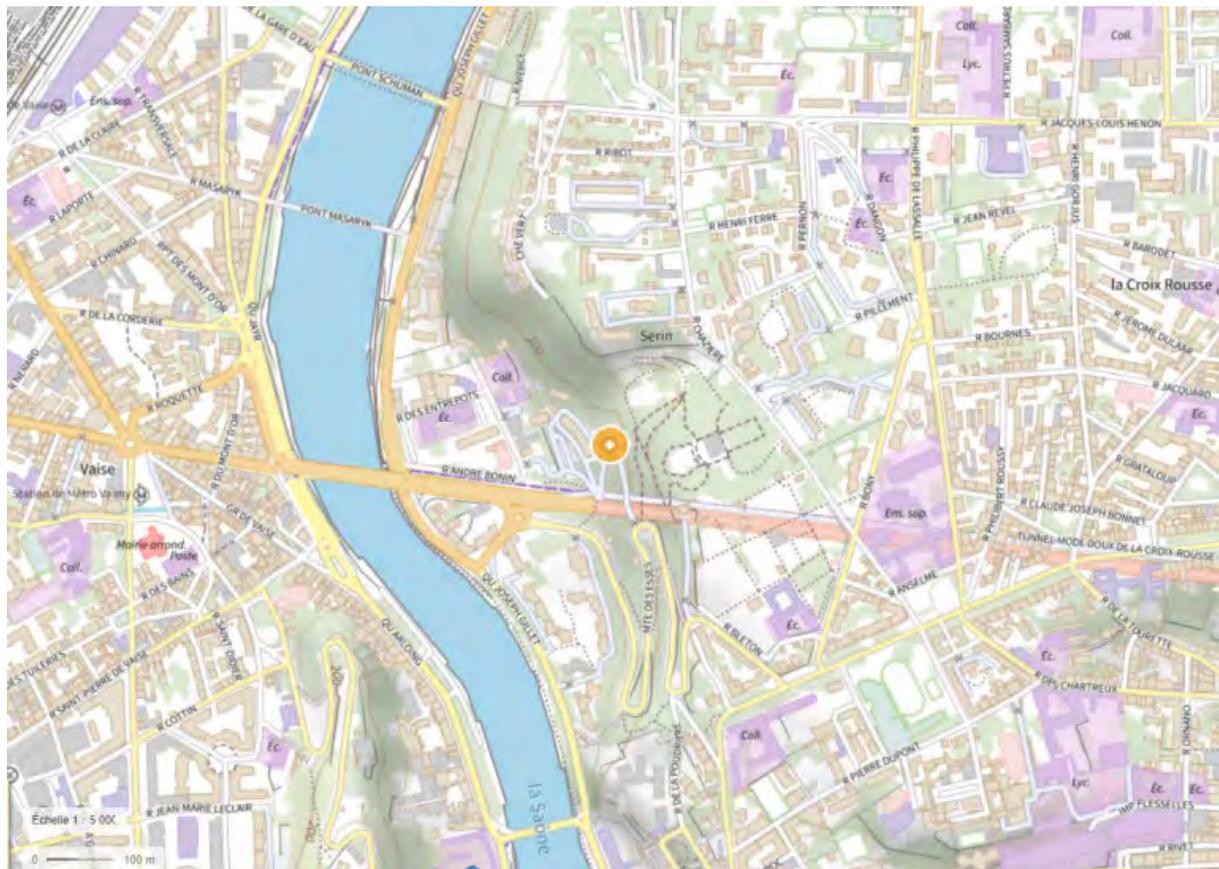
X = 792721  
Y = 2089141

#### **WGS 84**

Longitude : 4.8147385  
Latitude : 45.7752445

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



### Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Voir ci-joint plan de distance aux ouvrants

## 6. Plan de cadastre

Département :  
RHONE

Commune :  
LYON 4EME

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 31/07/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Rhône  
PTGC 165 rue Garibaldi 69401  
69401 LYON CEDEX 03  
tél. 04 78 63 33 00 - fax 04 78 63 30 20  
ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

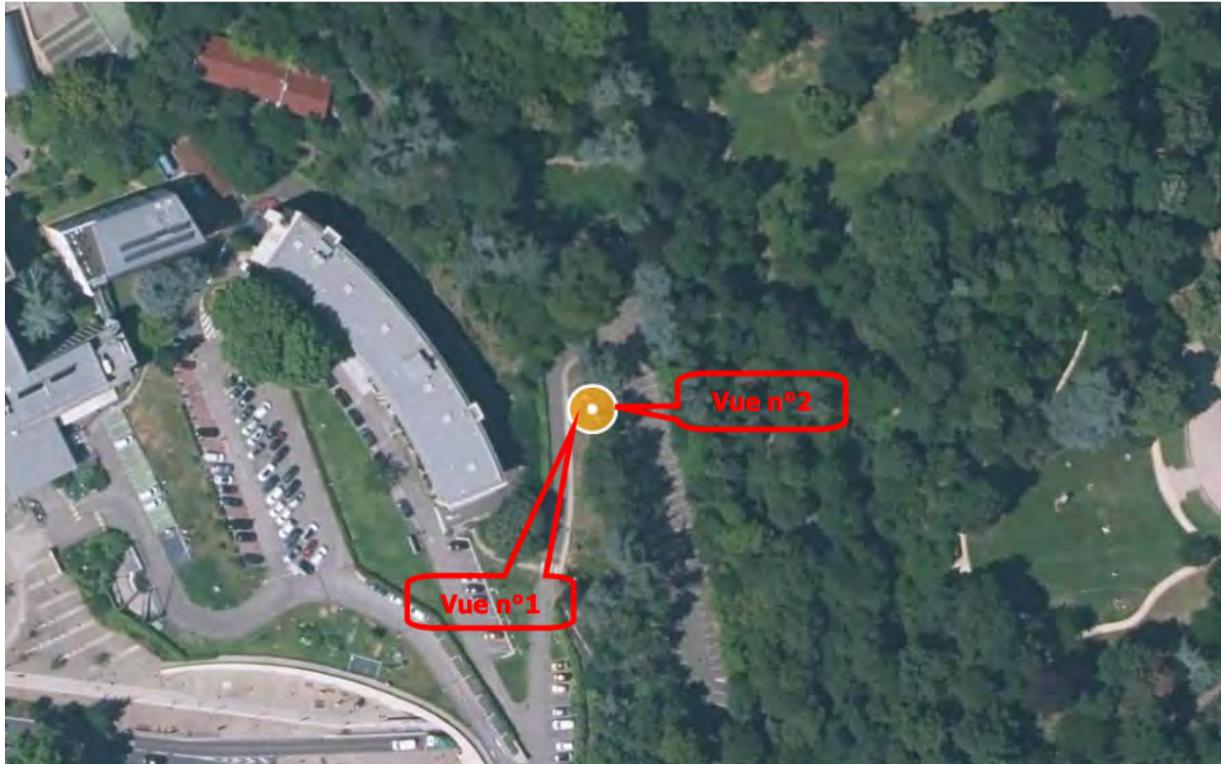
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## **7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après**

### **Prises de vue**



**Prise de vue n°1**

**Etat avant :**



**Etat après :**



**Prise de vue n°2**

**Etat avant :**



**Etat après :**



## **8. Déclaration ANFR**

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

**1.** Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui       non

*\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

**2.** Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui       non

*\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

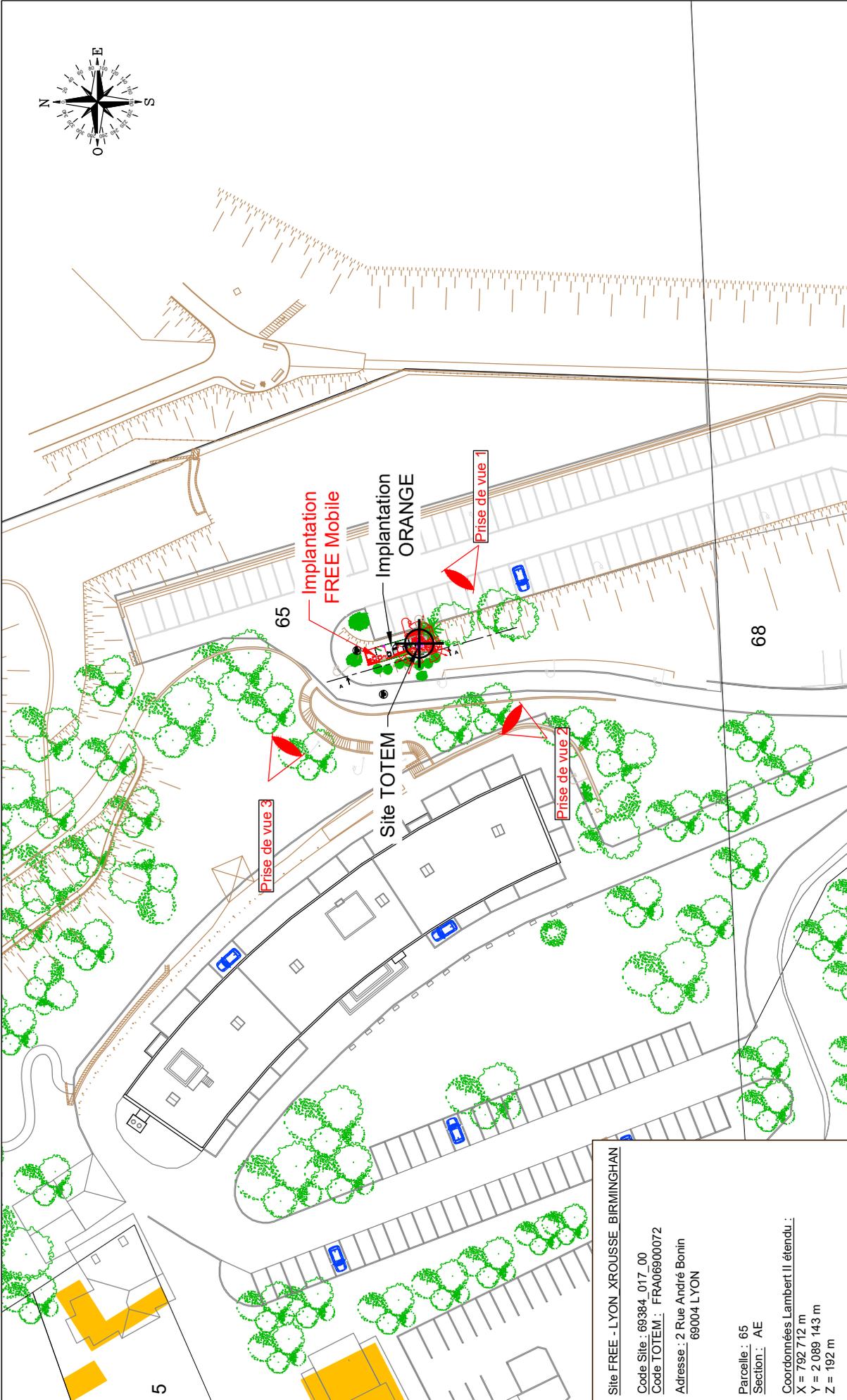
**3.** Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui       non

**4.** Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

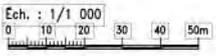
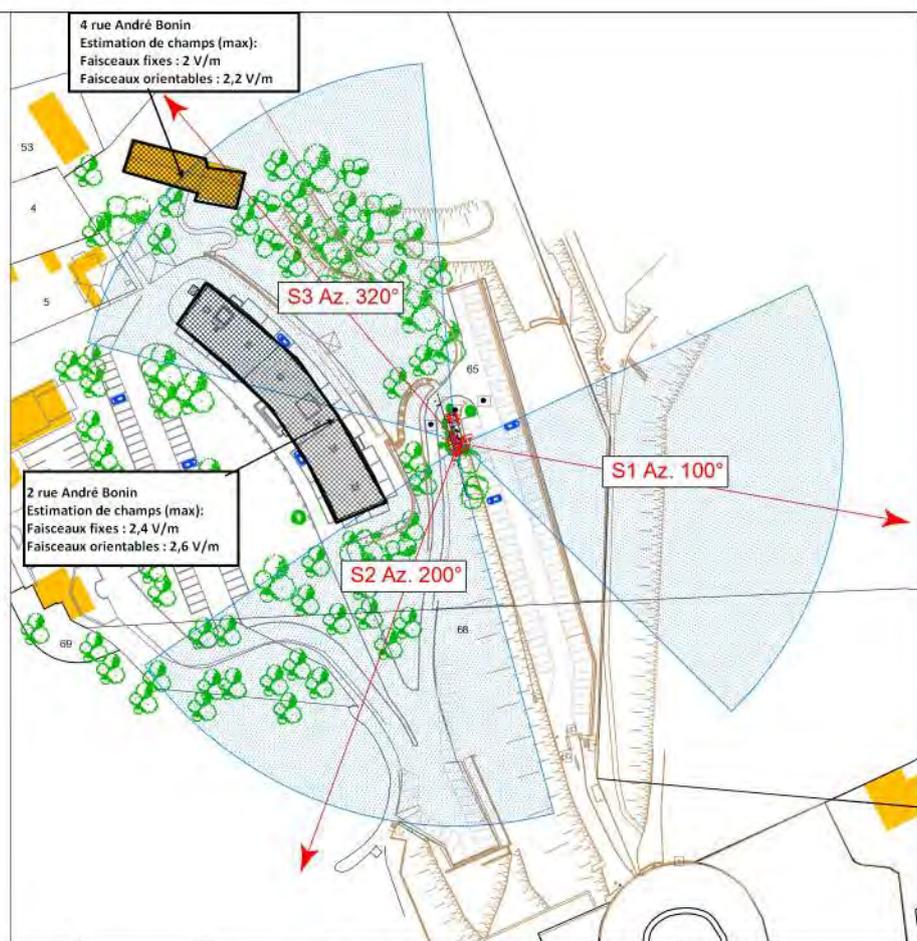
oui       non

## 9. Plans du projet



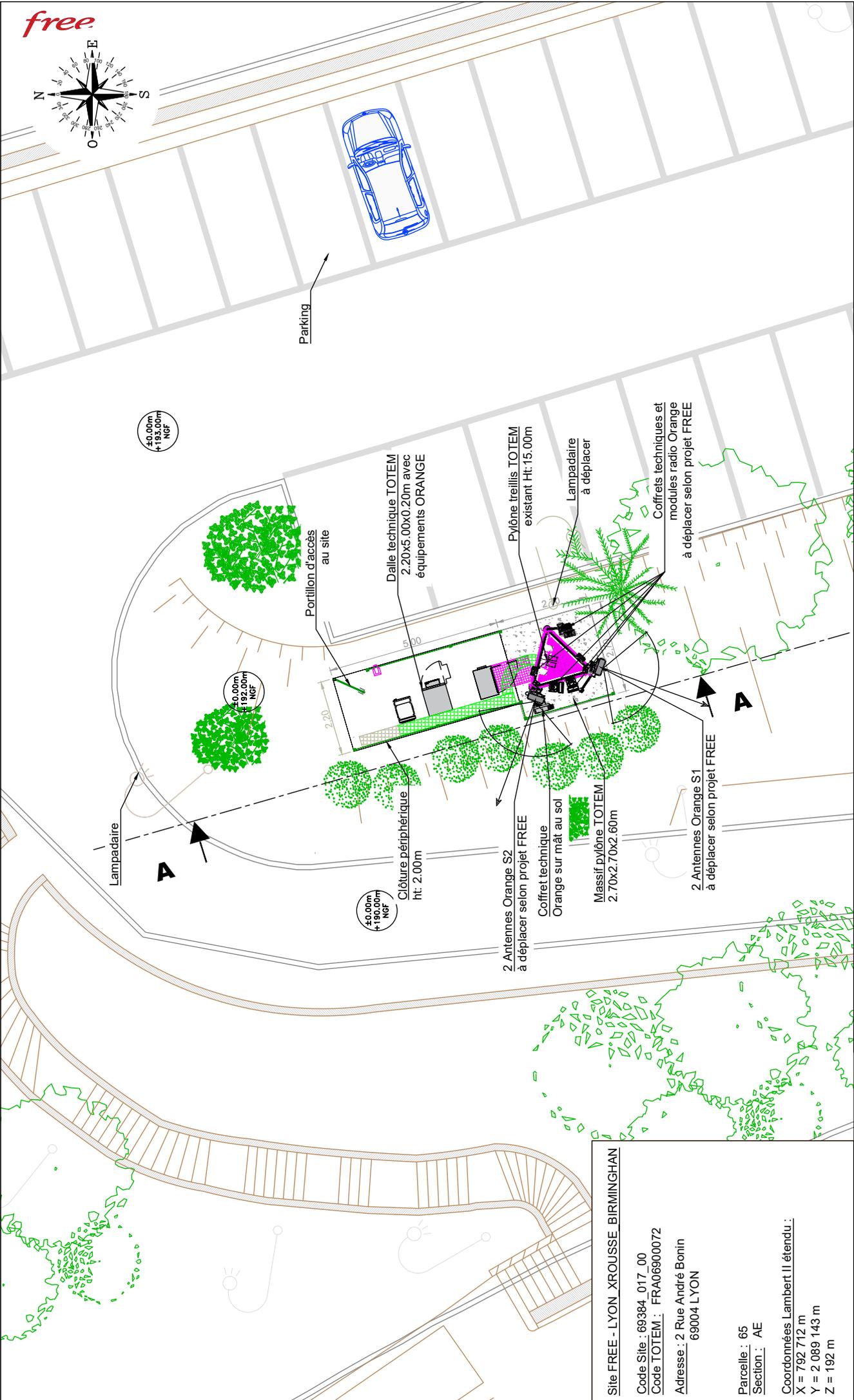
		Plan de masse			
		LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN			
Etat du dossier	Code TOTEM	Code Site	Echelle		
VDL / URBA	FRA06900072	69384_017_00	1/500		
Code Site : 69384_017_00		Code Dossier : FRA06900072			
Code TOTEM : FRA06900072		Date : 19/09/2023			
Adresse : 2 Rue André Bonin 69004 LYON		Emission des plans VDL			
Parcelle : 65		Observation			
Section : AE		Ind			
Coordonnées Lambert II étendu :		AXIANS MCE			
X = 792 712 m		MCD			
Y = 2 089 143 m		Dessinateur			
Z = 192 m		Entreprise			
CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE FREE MOBILE IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION					

Site FREE - LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAM  
 Code Site : 69384\_017\_00  
 Code TOTEM : FRA06900072  
 Adresse : 2 Rue André Bonin  
 69004 LYON  
 Parcelle : 65  
 Section : AE  
 Coordonnées Lambert II étendu :  
 X = 792 712 m  
 Y = 2 089 143 m  
 Z = 192 m



free mobile	Plan de masse Rayon des 100m				E				
	LYON_XROUSSE_BIRMINGHAM				D				
Etat du dossier	Code TOTEM	Code Site	Echelle		C				
VDL / SANTE	FRA06900072	69384_017_00	1/1000		B				
					A	Emission des plans VDL	19/09/2023	AXIANIS MCE	MCD
					Ind	Observation	Date	Entreprise	Dessinateur

free

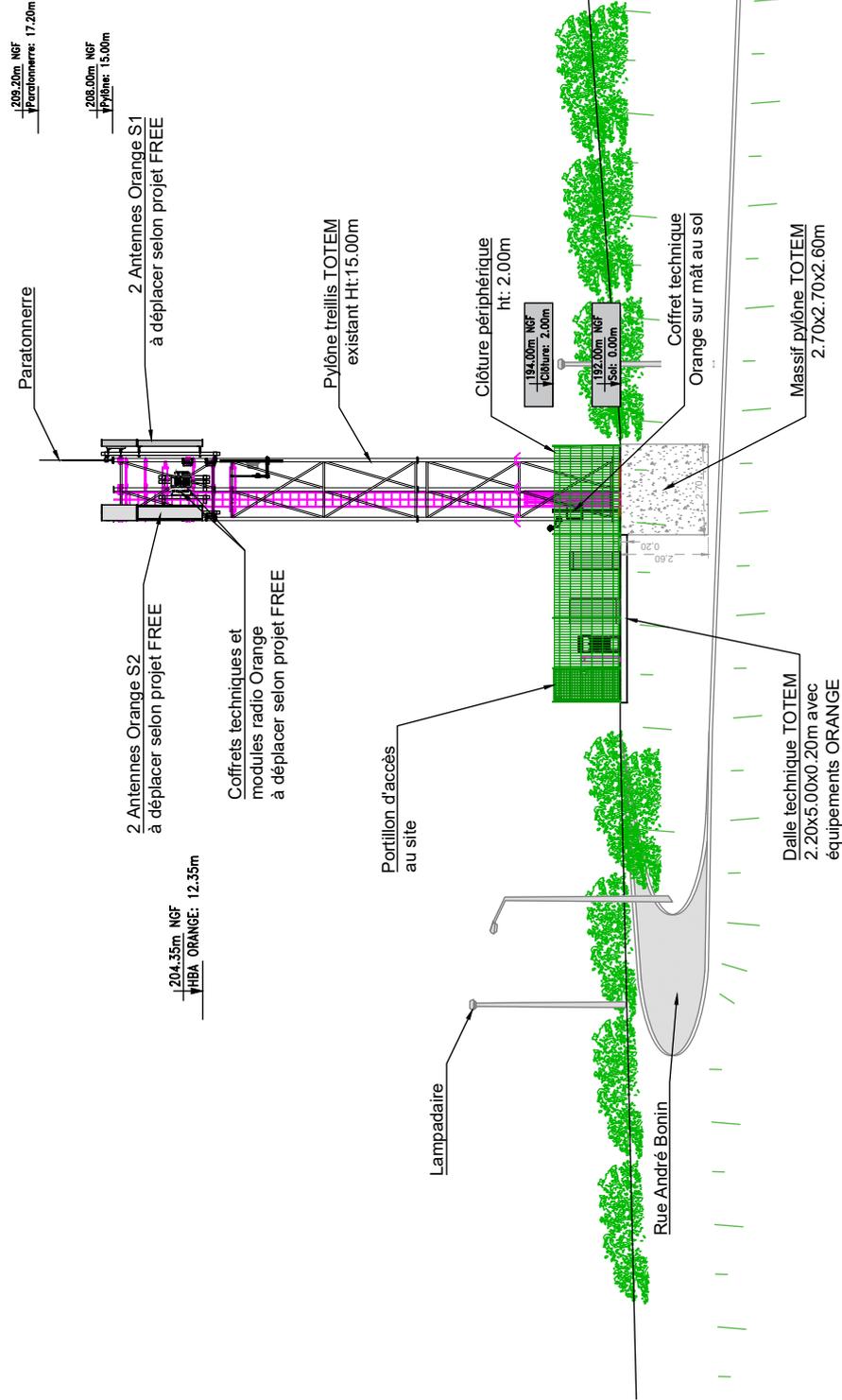


		<b>Vue en plan Etat Existant</b> <b>LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN</b>		Echelle 1/100	
		Etat du dossier VDL / SANTE	Code TOTEM FRA06900072	Code Site 69384_017_00	
		Emission des plans VDL Observation	Date 19/09/2023	AXIANS MCE Entreprise	MCD Dessinateur
CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE FREE MOBILE IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION					

Site FREE - LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN  
 Code Site : 69384\_017\_00  
 Code TOTEM : FRA06900072  
 Adresse : 2 Rue André Bonin  
 69004 LYON  
 Parcelle : 65  
 Section : AE  
 Coordonnées Lambert II étendu :  
 X = 792 712 m  
 Y = 2 089 143 m  
 Z = 192 m





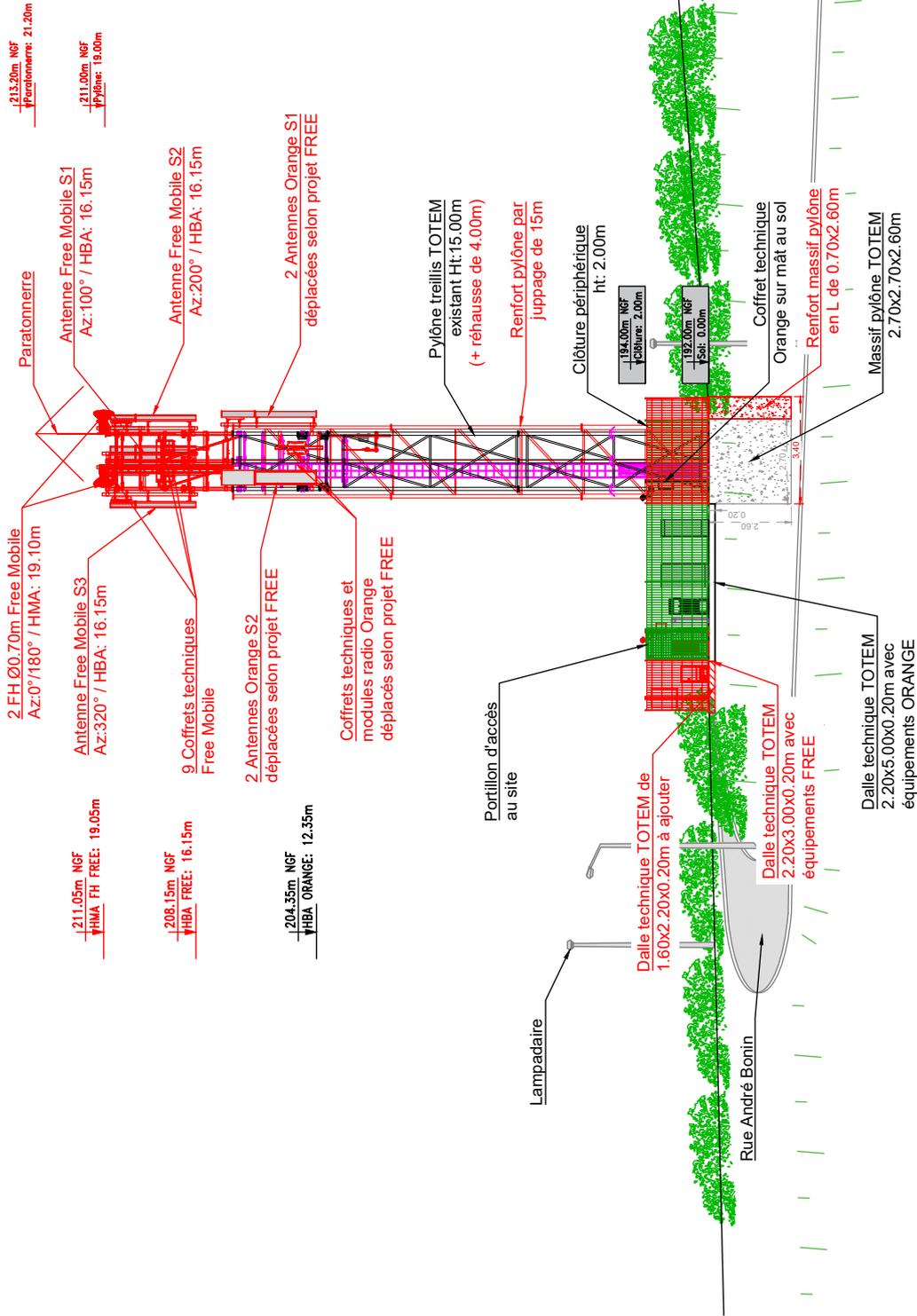


Site FREE - LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN  
 Code Site : 69384\_017\_00  
 Code TOTEM : FRA06900072  
 Adresse : 2 Rue André Bonin  
 69004 LYON  
 Parcelle : 65  
 Section : AE  
 Coordonnées Lambert II étendu :  
 X = 792 712 m  
 Y = 2 089 143 m  
 Z = 192 m

E			
D			
C			
B			
A	Emission des plans VDL	19/09/2023	AXIANS MCE
Ind	Observation	Date	Entreprise
			MCD
			Destinateur

Vue en Elevation Etat Existant			
LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN			
Etat du dossier	Code TOTEM	Code Site	Echelle
VDL / SANTE	FRA06900072	69384_017_00	1/150

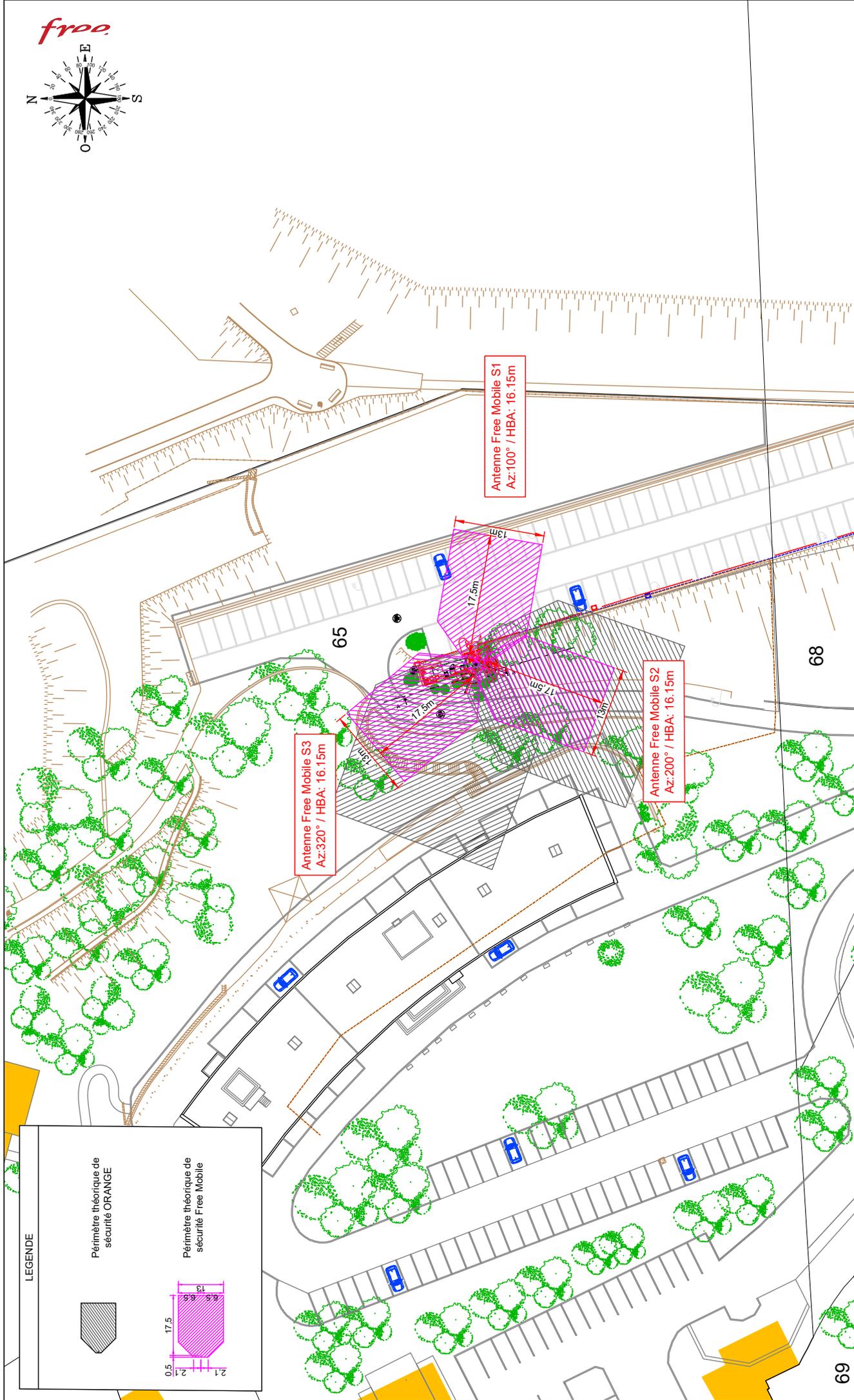
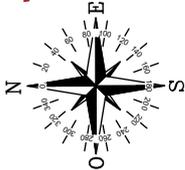




Site FREE - LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN  
 Code Site : 69384\_017\_00  
 Code TOTEM : FRA06900072  
 Adresse : 2 Rue André Bonin  
 69004 LYON  
 Parcelle : 65  
 Section : AE  
 Coordonnées Lambert II étendu :  
 X = 792 712 m  
 Y = 2 089 143 m  
 Z = 192 m

free mobile		Vue en Elevation Etat Projet		E	
LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN		LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN		D	
Etat du dossier		Code TOTEM	Code Site	C	
VDL / SANTE		FRA06900072	69384_017_00	B	
Echelle		1/150		A	
Emission des plans VDL		19/09/2023		Date	
Observation		AXIANS MCE		Entreprise	
MCD		MCD		Desinateur	





**LEGENDE**

Périmètre théorique de sécurité ORANGE

Périmètre théorique de sécurité Free Mobile

E			
D			
C			
B			
A	Emission des plans VDL	19/09/2023	AXIANS MCE
Ind	Observation		Entreprise
			MCD Dessinateur

Vue en plan - Périmètre de sécurité			
LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN			
Etat du dossier	Code TOTEM	Code Site	Echelle
VDL / SANTE	FRA06900072	69384_017_00	1/500





Pas d'ouvrants

	Distance aux ouvrants vue en plan			E				
	LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN			D				
	Etat du dossier			C				
	Code TOTEM	Code Site	Echelle	B				
	VDL / SANTE	FRA06900072	69384_017_00	A				
			Incl					
					Emission des plans VDL	19/09/2023	AXIANS MCE	MCD
					Observation	Date	Entreprise	Dessinateur

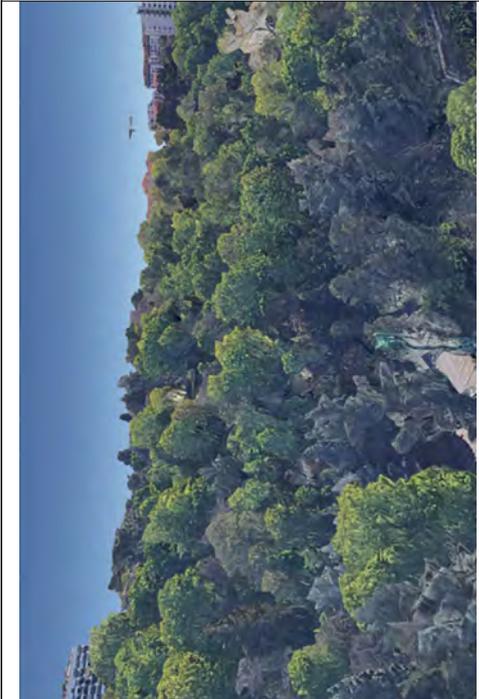
Pas d'ouvrants



Distance aux ouvrants Elévation			
LYON_XROUSSE_BIRMINGHAN			
Etat du dossier	Code TOTEM	Code Site	Echelle
-	FRA06900072	69384_017_00	1/40

E					
D					
C					
B					
A		Emission des plans VDL	19/09/2023	AXIANS MCE	MCD
Ind		Observation	Date	Entreprise	Desinateur

free



Site FREE - LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN

Code Site : 69384\_017\_00  
Code TOTEM : FRA06900072

Adresse : 2 Rue André Bonin  
69004 LYON

Parcelle : 65  
Section : AE

Coordonnées Lambert II étendu :  
X = 792 712 m  
Y = 2 089 143 m  
Z = 192 m

Antenne Free Mobile S1  
Az:100° / HBA: 16.15m

Pylône treillis TOTEM  
existant Ht:15.00m  
(+ réhausse de 4.00m)

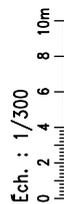
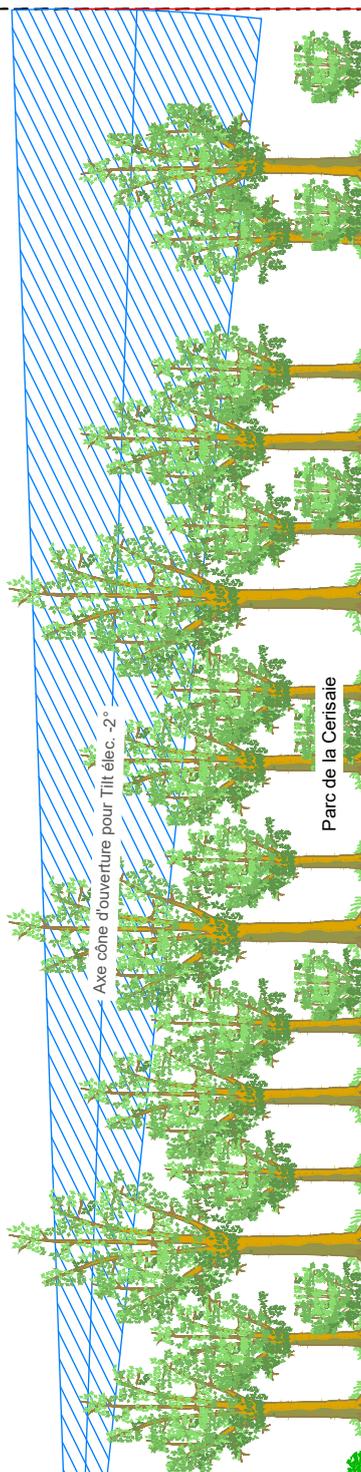
Parking

Rue André Bonin

19m

81m

100m



Ech. : 1/300



Secteur 1 Coupe sur Az 100°

LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN

Etat du dossier Code TOTEM Code Site Echelle

VDL / SANTE FRA06900072 69384\_017\_00 1/300

E D C B A Ind

Emission des plans VDL

Observation

19/09/2023

Date

AXIANS MCE

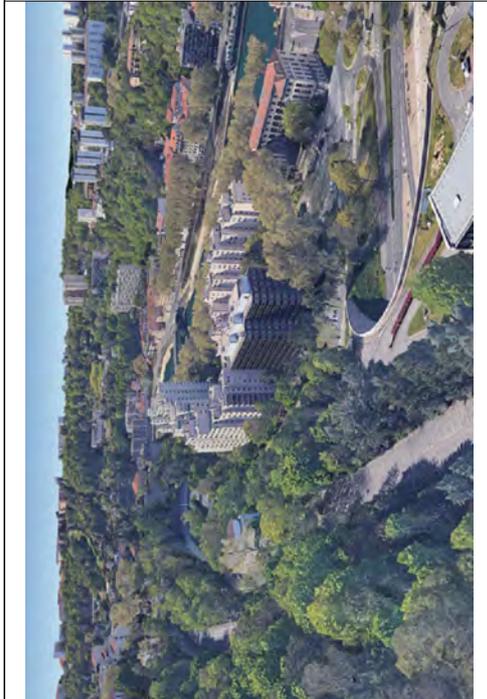
Entreprise

MCD

Dessinateur

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE FREE MOBILE IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION

free



Site FREE - LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN

Code Site : 69384\_017\_00  
Code TOTEM : FRA06900072

Adresse : 2 Rue André Bonin  
69004 LYON

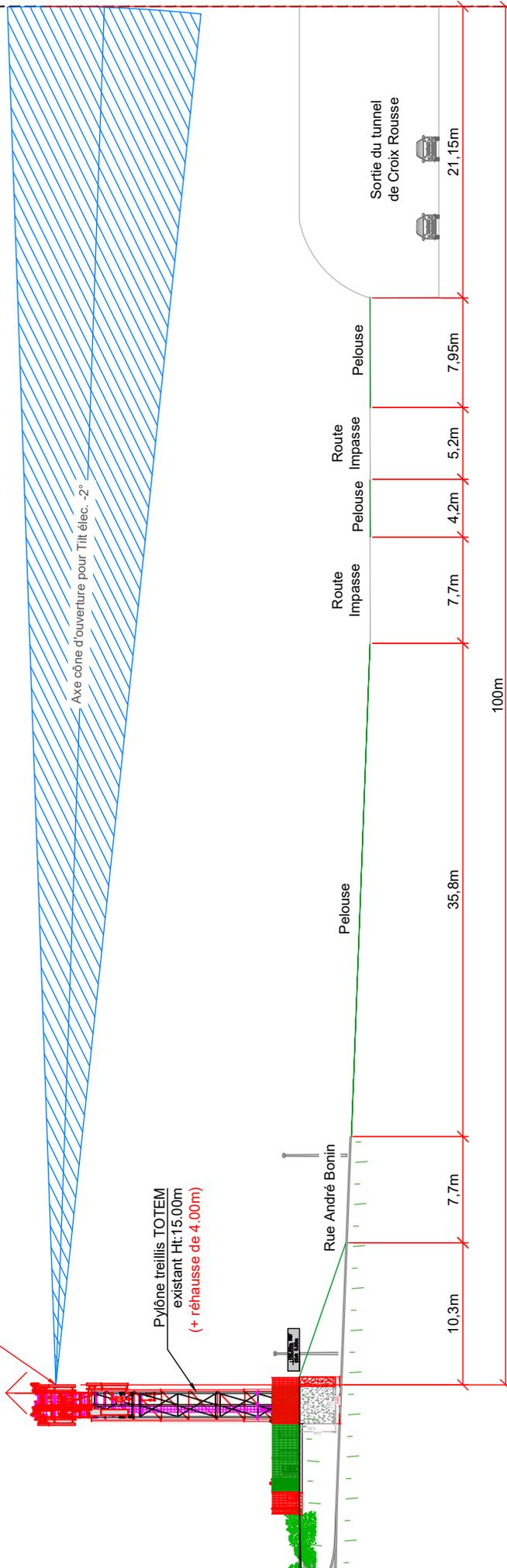
Parcelle : 65  
Section : AE

Coordonnées Lambert II étendu :  
X = 792 712 m  
Y = 2 089 143 m  
Z = 192 m

Antenne Free Mobile S2  
Az:200° / HBA: 16.15m

Pylône treillis TOTEM  
existant Ht:15.00m  
(+ réhausse de 4.00m)

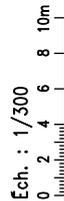
Rue André Bonin



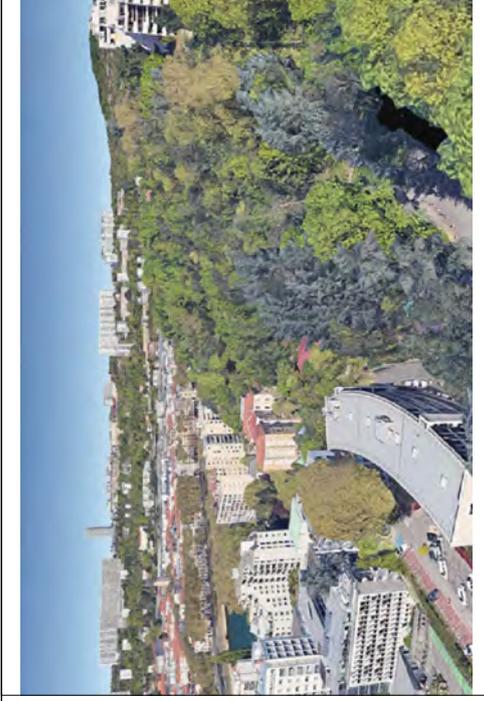
Secteur 2 Coupe sur Az 200°

LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN

Etat du dossier	Code TOTEM	Code Site	Echelle
VDL / SANTE	FRA06900072	69384_017_00	1/300



E			
D			
C			
B	Emission des plans VDL	19/09/2023	AXIANS MCE
A	Observation	Date	Entreprise
Ind			Dessinateur



Site FREE - LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN

Code Site : 69384\_017\_00

Code TOTEM : FRA06900072

Adresse : 2 Rue André Bonin  
69004 LYON

Parcelle : 65

Section : AE

Coordonnées Lambert II étendu :

X = 792 712 m

Y = 2 089 143 m

Z = 192 m

Antenne Free Mobile S3  
Az:320° / HBA: 16.15m

Pylyène treillis TOTEM  
existant Ht: 15.00m  
(+ réhausse de 4.00m)

Bâtiment  
existant

7m

1,51m 6,5m

76,6m

4,2m 11,2m

100m



Secteur 3 Coupe sur Az 320°

LYON\_XROUSSE\_BIRMINGHAN

Echelle 1/300

Code dossier FRA06900072

Code Site 69384\_017\_00

Etat du dossier VDL / SANTE

E	
D	
C	
B	
A	
Ind	

Emission des plans VDL  
Observation

19/09/2023  
Date

AXIANS MCE  
Entreprise

MCD  
Dessinateur



Ech. : 1/300

## **10. Les établissements particuliers à proximité du site**

Les établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m autour de l'antenne-relais sont identifiés sur la carte.

### **SANS OBJET**

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100m.

Conformément aux lignes directrices nationales sur la présentation des résultats de simulation de l'exposition aux ondes émises par les installations radioélectriques révisée le 7 novembre 2019 (révision 2.0), sont présentés, ci-dessous, d'une part l'estimation de champs des antennes à faisceaux fixes et d'autre part, l'estimation de champs des antennes à faisceaux orientables.

Cette distinction s'explique de par la nature très différente des expositions produites par les antennes à faisceau orientable du fait de caractéristiques propres aux nouveaux réseaux 5G :

1<sup>ère</sup> caractéristique : la 5G reposera sur la technologie massive MIMO (Multiple Input Multiple Output) qui permet de former des faisceaux orientables et plus fins dirigés vers les terminaux des utilisateurs et un contrôle beaucoup plus fin du rayonnement global de l'antenne.

De ce fait, l'exposition aux ondes créée par les antennes 5G est susceptible de varier en fonction, aussi bien de l'emplacement des utilisateurs en communication que de leurs usages.

Ainsi, et contrairement aux technologies précédentes (3G/4G), les antennes 5G permettent de focaliser le rayonnement de façon beaucoup plus efficace dans une direction précise et donc :

- d'une part, de réduire sensiblement l'exposition en dehors des faisceaux
- d'autre part, d'ajuster le rayonnement en fonction de l'usage de l'utilisateur, notamment en le réduisant en cas de consommation faible ou moyenne.

2<sup>nde</sup> caractéristique : la 5G permet d'atteindre des débits jusqu'à dix fois supérieurs à ceux obtenus avec la 4G. Cette augmentation des débits permet de réduire sensiblement l'exposition des utilisateurs au champ électromagnétique.

En effet, l'augmentation des débits permet de réduire d'autant le temps nécessaire au chargement des données et donc le temps d'exposition de l'utilisateur (cf. 1<sup>ère</sup> caractéristique : la 5G permet de réduire le rayonnement de l'antenne en fonction de l'usage,) et par là même son exposition au champ électromagnétique.

3<sup>ème</sup> caractéristique : dans la bande retenue pour la 5G (3 400 - 3 800 MHz), un duplexage temporel, TDD (Time Division Duplexing) est mis en place. Ce duplexage implique une exposition alternée : lors des émissions du terminal vers l'antenne, les antennes n'émettent plus et l'exposition due aux antennes est nulle.

### Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux fixes dans chacun d'entre eux.

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Free Mobile présentées dans le présent document.

Nom et type	Adresse	Distance estimée, en mètres	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m	% par rapport au niveau de référence
Sans objet				

### Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux orientables dans chacun d'entre eux.

Nom et type	Adresse	Distance estimée, en mètres	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m (base ANFR <sup>1</sup> )	% par rapport au niveau de référence
Sans objet				

L'ensemble des valeurs présentées dans le présent dossier d'information est fourni à titre indicatif.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15<sup>2</sup> en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

La mesure de l'exposition reste la seule approche pertinente pour apprécier la réalité de l'exposition globale des expositions radiofréquences (FM, Télévision, Téléphonie mobile etc..).

A ce titre, l'appréciation de l'exposition ne saurait s'appuyer sur la somme arithmétique des expositions issues des prédictions de calcul présentées dans ce dossier.

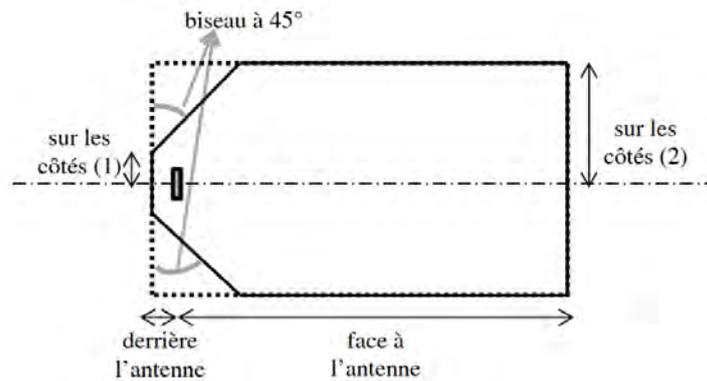
<sup>1</sup>

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/20200410-ANFR-rapport-mesures-pilotes-5G.pdf>

<sup>2</sup> Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0256 du 4 novembre 2015 page 20597 texte n°34, Arrêté du 23 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0256 du 4 novembre 2015.

## 11. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrequences.gouv.fr">www.radiofrequences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a> <a href="http://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html">www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html</a> <a href="https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html">https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html</a>

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	<a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF</a>
Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *« cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population »*

### Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des nombreuses données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « le lien entre exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radiofréquences. »

### Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

### Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

### Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

### Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)

## **13. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé**

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS** (débit d'absorption spécifique) corps entier **inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

## **14. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.